



Tél. 05 61 81 61 42
Fax 05 61 81 59 59

PROCÈS-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 23 avril à vingt heures, le conseil municipal de la commune de Montgaillard-Lauragais, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes sur convocation en date du 10 avril 2026, adressée par Monsieur Jean-Louis DANIAU, Maire et sous sa Présidence.

Présents : BARON Alain- CASTAN Thierry- DANIAU Jean-Louis- HENRI Rosane- IMBÉRY Yann- LAC Cédric – LEGRAND Bernadette- - POUZAC Karine- RAMOS Jenny- RAOUL Jérôme- - ROUCH Isabelle- TESTÉ Sylvie- THÉRON Sonia.

Absent excusé : ALIBERT Florent - MOUYON Bruno avec procuration à Alain BARON

Secrétaire de séance : RAOUL Jérôme.



Ordre du jour :

M. Le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de rajouter un ordre du jour et à l'insérer entre l'ordre du jour 2 et l'ordre du jour 3 et de modifier les ordres du jour comme ci-dessous

Après délibération, le conseil autorise M. le Maire à rajouter cet ordre du jour à la séance

1. Approbation des Compte rendu des conseils municipaux du 12-03-2025 et du 20-03-2026
2. Finances : approbation du Compte Financier Unique 2025
3. Finances : Affectation du résultat 2025 du budget communal
4. Finances : approbation du Compte de gestion Assainissement 2025.
5. Admission en non-valeur DGFP.
6. Investissements 2026
7. Subventions aux associations 2026
8. Indemnités de gardiennage
9. Urgences SDEHG
10. Vote des taux des taxes directes locales 2026
11. Vote du budget communal 2026
12. Questions diverses

Ouverture de la séance à 20h00

Quorum atteint : 13/15

1. Approbation des comptes rendus des séances du 12-03-2026 et du 20-03-2026

Pour information cette séance du 12-03 s'est tenue avant l'installation de notre nouveau conseil. La législation a évidemment prévu ce cas. L'alinéa 3 de l'article L 2121-15 du CGCT nous précise que nous ne votons pas le contenu du texte de ces séances mais principalement l'existence matérielle de ce document et que nous pouvons par ce vote le publier à nos administrés et continuer à faire preuve de toute transparence des actes pris par notre collectivité.

Approbation du PV du conseil municipal du 12-03-2026 : 14 voix pour dont 1 avec procuration

Approbation du PV du conseil municipal du 20-03-2026 : 14 voix pour dont 1 avec procuration

2. Finances : approbation du Compte Financier Unique 2025

Délibération 19-04-2026

M. Le Maire rappelle que le Compte Financier Unique se substitue désormais au compte administratif produit par l'ordonnateur, et au compte de gestion produit par le comptable public. C'est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public. Il a été mis en place pour rationaliser et moderniser l'information budgétaire et comptable soumise au vote et supprime les doublons qui existaient entre le compte administratif et le compte de gestion.

Il simplifie les procédures, car sa production est totalement dématérialisée. Le CFU répond à deux objectifs principaux :

- Une information financière plus simple et plus lisible : un seul document au lieu de deux partiellement redondants, et souvent trop volumineux.
- Une information également enrichie, grâce au rapprochement, au sein du CFU, de données d'exécution budgétaire et d'informations patrimoniales, qui se complètent pour mieux apprécier la situation financière du budget concerné. Le vote par le Conseil Municipal du compte financier unique (CFU) constitue l'arrêté des comptes.

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le CFU 2025 du budget communal qui est annexé à l'ordre du jour et qui est résumé selon le tableau suivant :

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	374 775,11	573 571,91	948 347,02
	Recettes réalisées (1)	B	110 966,98	574 498,79	685 465,77
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	325 818,47	1 030 995,24	1 356 813,71
	Dépenses réalisées (1)	E	180 545,93	622 845,49	803 391,42
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	-69 578,95	-48 346,70	-117 925,65
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-48 956,64	457 423,33	408 466,69
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent / déficit	G + H	-118 535,59	409 076,63	290 541,04
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent / déficit	G + H + I	-118 535,59	409 076,63	290 541,04

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

Conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le Conseil Municipal élit son président, le Maire ne devant participer au vote.

Monsieur DANIAU Jean-Louis s'étant retiré pour le vote du CFU 2025 du budget communal, Madame LEGRAND Bernadette, doyenne de l'assemblée, préside la séance.

Après discussion, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver le Compte Financier Unique 2025 du budget communal.

Voix pour	13	Dont procuration	1
Voix contre		Dont procuration	
Abstentions		Dont procuration	
Ne prend pas part au vote		Dont procuration	

Procuration : MOUYON Bruno à Alain BARON.

3. Finances : Affectation du résultat 2025 du budget communal Délibération 20-04-2026

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session sous la présidence de Jean-Louis DANIAU, Maire.

Après avoir examiné le compte financier unique, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025.

Constatant que le compte financier unique fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : **409 076.63 €**
- un déficit de fonctionnement de : **0.00 €**

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE

Résultat de fonctionnement

A Résultat de l'exercice

précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) - 48 346.70 €

B Résultats antérieurs reportés

ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)
+ 457 423.33 €

= A+B (hors restes à réaliser) + 409 076.63 €

(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)

D Solde d'exécution d'investissement - 118 535.59€

E Solde des restes à réaliser d'investissement (4) + 0.00 €

Besoin de financement F	=D+E	- 118 535.59 €
AFFECTATION = C	=G+H	+ 409 076.63 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement		+ 118 535.59 €
G = au minimum, couverture du besoin de financement F		
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)		+ 290 541.04 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)		0.00 €

Voix pour	14	Dont procuration	1
Voix contre		Dont procuration	
Abstentions		Dont procuration	
Ne prend pas part au vote		Dont procuration	

4. Finances : Approbation du Compte de gestion Assainissement 2025. Délibération 21-04-2026

M. le Maire rappelle à l'assemblée que la compétence assainissement de la commune a été transférée à Réseau31. Le transfert a été effectué en décembre 2024
Le compte de gestion Assainissement 2025 comprenant la clôture du budget assainissement de la commune est à approuver.

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2024	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2025	RESULTAT DE L'EXERCICE 2025	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2025
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
ASST DE MONTGAILLARD LAURAGAIS					
Investissement	46 889,42			-46 889,42	
Fonctionnement	100 217,33			-100 217,33	
Sous-Total	147 106,75			-147 106,75	
TOTAL III	147 106,75			-147 106,75	
TOTAL I + II + III	147 106,75			-147 106,75	

Budget dissous au 31/12/2024 Transféré au budget 21200 Investissement : + 46.889,42
Fonctionnement : + 100.217,33

Après discussion, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver le Compte de Gestion Assainissement 2025 du budget communal.

Voix pour	14	Dont procuration	1
Voix contre		Dont procuration	
Abstentions		Dont procuration	
Ne prend pas part au vote		Dont procuration	

Procuration : MOUYON Bruno à Alain BARON.

5. Admission en non-valeur

Délibération 22-04-2026

M. le Maire rappelle à l'assemblée que l'admission en non-valeur est demandée lorsqu'une recette ayant fait l'objet d'un titre n'a pu être recouvrée. L'admission en non-valeur a uniquement pour objet de faire disparaître de la comptabilité des créances jugées irrécouvrables par le Service Gestion Comptable de la trésorerie.

Des repas livrés par le CCAS de VILLEFRANCHE-DE-LAURAGAIS n'ont pas été payés, le bénéficiaire du service étant décédé. La convention liant la commune de MONTGAILLARD-LAURAGAIS et le CCAS de VILLEFRANCHE-DE-LAURAGAIS incluant une clause de refacturation à la commune en cas d'impayé, MONTGAILLARD-LAURAGAIS se voit dans l'obligation d'admettre en non-valeur les repas impayés.

Le montant à admettre en non-valeur est de 75,79 €.

Après discussion, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver l'admission en non-valeur d'un montant de 75,79 € correspondant aux impayés du service de portage de repas.

Voix pour	14	Dont procuration	1
Voix contre		Dont procuration	
Abstentions		Dont procuration	
Ne prend pas part au vote		Dont procuration	

Procuration : MOUYON Bruno à Alain BARON.

6. Investissements 2026

M. Le Maire présente les investissements du budget communal 2026.

Monsieur le Maire expose les principaux investissements retenus par les groupes de travail sur le BP 2026 : rénovation du préau de l'école, acquisition de mobilier pour l'école et l'ALAE, acquisition d'un système audio et vidéo pour l'école, travaux à la place Ste Germain, outillage pour l'atelier, amendes de police.

En termes d'investissement ci-dessous la liste qui a été définie dans le cadre du budget communal :

Préau école : 6000€

Vidéo projecteur école : 2040,00 €

Mobilier école ALAE : 5000€

Amendes de police : 10000€

Outillage : 1000€

Travaux Place St Germaine :

- Gaines et tranchées 6000€
- Bornes électriques : 7200€
- Massifs candélabres : 1400,00 €
- Aménagement sols : 6000€

Soit un total de 44 640,00 €.

7. Subventions aux associations 2026

Délibération 23-04-2026

Monsieur le Maire, après avoir rappelé l'importance du soutien à la dynamique associative et de la prise en compte des besoins des associations, propose au Conseil Municipal d'attribuer les subventions suivantes aux associations pour l'année 2026 :

- à l'ACCA un montant de 300 €
- à l'EPAM un montant de 500 €
- à la Pierre Milliaire un montant de 1000 €
- au Comité des Fêtes un montant de 4000 €
- au Foyer rural un montant de 1500 €
- aux Resto du Cœur un montant de 80 €
- à la Sécurité Routière un montant de 80 €
- à la FNACA un montant de 80 €

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur l'attribution de ces subventions et sur leur montant.

Monsieur Thierry CASTAN et Bernadette LEGRAND, membres du bureau du Comité des fêtes et du Foyer Rural ne prennent pas part au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'attribuer les subventions 2026 aux associations telles que proposées par M. le Maire

Voix pour	12	Dont procuration	1
Voix contre		Dont procuration	
Abstentions		Dont procuration	
Ne prend pas part au vote	2	Dont procuration	

Procuration : MOUYON Bruno à Alain BARON

8. Indemnités de gardiennage

Délibération 24-04-2026

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'allouer la somme de 250€ au titre de l'indemnité de gardiennage de l'église communale pour l'année 2026

Il propose de verser cette indemnité à Monsieur Michel Pouzac résidant sur la Commune de Montgaillard Lauragais et désigné par le Curé de l'ensemble paroissial de Villefranche de Lauragais.

Après discussion, le Conseil Municipal décide d'allouer la somme de 250€ au titre de l'indemnité de gardiennage à Monsieur POUZAC Michel.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2026.

Voix pour	14	Dont procuration	1
Voix contre		Dont procuration	
Abstentions		Dont procuration	
Ne prend pas part au vote		Dont procuration	

Procuration : MOUYON Bruno à Alain BARON.

9. Urgences SDEHG

Délibération 25-04-2026

SDEHG : Syndicat Départemental d'Énergie de la Haute Garonne qui exerce ces compétences à la réalisation et l'exploitation de réseaux de chaleur et d'éclairage.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de voter une enveloppe annuelle financière prévisionnelle de 2 000 € maximum de participation communale auprès du SDEHG afin de pouvoir réaliser les petits travaux imprévus relevant de la compétence du SDEHG sous les meilleurs délais.

Les règles habituelles de gestion et de participation financière du SDEHG resteront applicables, notamment l'inscription aux programmes de travaux du SDEHG pour les opérations concernées.

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- De charger Monsieur le Maire de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement de la participation communale auprès du SDEHG de travaux relevant de la compétence du SDEHG dans la limite de 2000€ annuel.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif aux travaux correspondants.
- De préciser que chaque création d'un nouveau point de comptage engage la commune à conclure un contrat de fourniture d'électricité.

Les crédits correspondants sont inscrits au Budget Primitif 2026.

Voix pour	14	Dont procuration	1
Voix contre		Dont procuration	
Abstentions		Dont procuration	

Procuration : MOUYON Bruno à Alain BARON.

10. Vote des taux des taxes directes locales 2026 **Délibération 26-04-2026**

Monsieur le Maire rappelle les dispositions de l'article 1636 B sexies du Code Général des Impôts (CGI) selon lesquelles le conseil municipal vote chaque année les taux des taxes foncières et de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale (THRS) en vue des investissements futurs.

Cette démarche d'augmentation progressive des taux permettra de préparer les ressources financières afin de pouvoir garantir un maintien de la qualité de vie et éventuellement son développement.

Il s'agit d'un investissement pour l'avenir.

Note : Monsieur le Maire fait la remarque que les taux communaux à Montgaillard-Lauragais sont assez faibles en comparaison à ceux pratiqués dans les communes voisines.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante :

- D'augmenter le produit des taxes directes locales en 2026 d'environ 2% par rapport à 2025 en votant les taux des taxes directes locales comme suivant :

TAXES	Taux 2025 pour rappel	Taux 2026
Taxe Foncière sur les propriétés bâties	33,59 %	34.26 %
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties	57.99%	59,15%
Taxe Habitation sur les résidences secondaires et logements vacants	14.01%	14.29%

M. Le Maire précise que le produit attendu pour 2026 serait de 275 050 € comparé à celui de 2025 qui était de 269 669 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de voter pour 2026 les taux suivants :

- Taxe Foncière sur les propriétés bâties : 34,26 %
- Taxe Foncière sur les propriétés non bâties : 59,15%
- Taxe Habitation sur les résidences secondaires, autres locaux meublés non affectés à la résidence principale et logements vacants : 14.29%

Voix pour	13	Dont procuration	1
Voix contre	1	Dont procuration	
Abstentions		Dont procuration	
Ne prend pas part au vote		Dont procuration	

Procuration : MOUYON Bruno à Alain BARON.

11. Vote du budget communal 2026. Vote du budget primitif Délibération 27-04-2026

Après exposé du maire et présentation des différentes lignes budgétaires, le Conseil Municipal vote et approuve le budget primitif 2026 du budget communal. Le budget primitif 2026 reprend les résultats de l'exercice 2025 et s'équilibre ainsi :

	DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
Section de FONCTIONNEMENT	863 253,95 €	572 712,91 €
Report 2025		290 541,04 €
TOTAL de la section de FONCTIONNEMENT	863 253,95 €	863 253,95 €

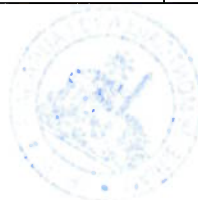
	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
Section d'INVESTISSEMENT	211 580,43 €	330 116,02 €
Report 2025	118 535,59 €	
TOTAL de la section d'INVESTISSEMENT	330 116,02 €	330 116,02 €

TOTAL DU BUDGET	1 029 373,47 €	1 029 373,47 €
------------------------	-----------------------	-----------------------

Le Conseil Municipal vote et approuve le budget primitif 2026 du budget communal.

Voix pour	14	Dont procuration	1
Voix contre		Dont procuration	
Abstentions		Dont procuration	
Ne prend pas part au vote		Dont procuration	

Procuration : MOUYON Bruno à Alain BARON.



12. Questions diverses

- M. le Maire porte à l'attention du conseil l'embauche d'une nouvelle secrétaire de mairie qui va remplacer Marion MURATET. Madame Karen MANON prendra ses fonctions le 27-04-2026 et sera formée par Marion MURATET jusqu'à la fin du contrat de celle-ci (fin septembre).
- Les groupes de travail se sont réunis afin de lancer les actions.
 - Communication avec Jérôme, Karine, Yann, Sylvie, Rosane et Bruno.
 - La prochaine édition du journal sortira en juin
 - Association avec Thierry, Jenny, Isabelle, Yann et Karine
 - Prise de contact avec les différentes associations
 - Création d'une adresse mail pour faciliter la communication
 - Travail autour de l'occupation de la salle des fêtes et de la salle des associations
 - CCAS s'est réuni lundi avec Rosane, Jérôme, Bernadette, Isabelle et Sylvie pour les membres du conseil et Laure HEURTAUX, Caroline MAZZER, Stéphanie REYJAL, Emilie GERNIGON et Alain HAMON pour les membres extérieurs.
 - Groupe Ecole et ALAE avec Rosane, Jenny, Sonia et Jérôme
 - Recensement des différents besoins de l'ALAE
 - Urbanisme avec Jérôme, Rosane, Thierry, Alain et Bruno.
 - Finalisation du PLU
 - Travaux avec Alain, Florent, Thierry et Cédric.
 - Suivi du chantier pour le mur de soutènement de la place Ste Germaine.
 - Budget/finances : groupe de travail qui doit se réunir dans les semaines à venir.
- Le café partagé dans la salle des associations continue. Ci-dessous les prochaines dates :
 - 20 mai, 17 juin, 16 septembre, 14 octobre, 18 novembre et 16 décembre.Annonces qui seront bientôt envoyées.
- Félicitations à Bruno notre conseiller communautaire et Vice-Président à TDL qui prendra la délégation Enfance-Jeunesse au sein du conseil Intercommunautaire de Terre du Lauragais.
- A l'ordre du jour du prochain CC de TDL il y a 1 proposition de fond de concours pour l'enrochement sur la Grasse suite aux dégâts d'orage de début d'année.
- Le montant prévu est de 13 361,50 € avec 1 participation de la commune à hauteur de 50% (6 680,75 €).
- Les prochains conseils municipaux sont prévus pour le 28 mai et le 25 juin 2026.

La séance est levée à 22h15.

Le Maire, Jean-Louis DANIAU.



Le Secrétaire de séance, Jérôme RAOUL.

